

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

Pour la séance du Conseil Intercommunal de Police Nord Vaudois

du jeudi 24 septembre 2026, à Pomy

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,
Monsieur le Président du Comité Directeur,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le **Préavis 07/2026 concernant le règlement des indemnités du Comité de direction et du Conseil intercommunal**, composée de Messieurs Olivier BLOCH, Christophe DECOPPET, Blaise NICOLE, Philippe WALTER et Bernard ANNEN (rapporteur) a siégé le mardi 8 septembre 2026, dans les locaux de la Police Nord Vaudois, Rue du Valentin 12 à Yverdon-les-Bains, en présence de M. Pascal PITTET, Directeur de la Sécurité Publique, accompagné du Commandant, le Lieutenant-Colonel M. Marc DUMARTHERAY ainsi que du Premier-Lieutenant M. Félix TABOADA et Madame Patricia DESLARZES-LAURENT.

Après avoir pris connaissance du préavis 07/2026 daté du 1^{er} septembre 2026 intitulé « Règlement des indemnités du Comité de direction et du Conseil intercommunal »

La Commission de gestion valide le règlement des indemnités du Comité de direction et du Conseil intercommunal, s'agissant des mêmes tarifs que la précédente législature.

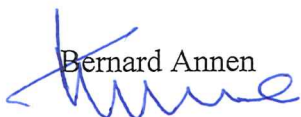
Vu ce qui précède, la Commission de gestion vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'approuver le préavis No 07-2026, soit :

Le Conseil Intercommunal de Police Nord Vaudois
Sur proposition du Comité Directeur,
décide

d'adopter le règlement des indemnités du Comité de direction et du Conseil intercommunal tel que présenté.

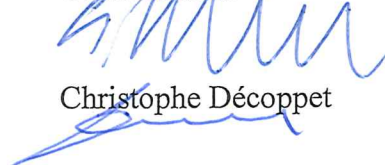
Pour la Commission

Le rapporteur :

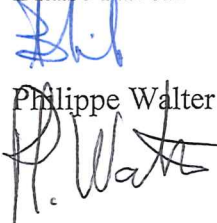

Bernard Annen

Les commissaires :

Olivier Bloch


Christophe Décoppet

Blaise Nicole


Philippe Walter